

**ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2012,
A 20H00, EN LA SALLE COMMUNALE DE L'HOTEL DE LA GARE**

Présidence : M. Tercier Daniel, Syndic

Participants : 78 citoyennes et citoyens

A 20h02, M. Daniel Tercier salue les personnes présentes et ouvre cette assemblée extraordinaire. Comme il est de tradition, les débats devront être emprunts de sérénité et de respect mutuel tant du côté des autorités que des citoyennes et citoyens. Deux micros sont à disposition pour les intervenants. M. Daniel Tercier prie les intervenants d'en faire systématiquement usage de façon à ce que les questions ou interventions soient bien comprises de toute l'assemblée. Les débats seront enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

La présente assemblée a été convoquée par insertion dans la Feuille officielle N°37 du 14 septembre 2012, par affichage au pilier public et par envoi d'un tous-ménages. Des tiers peuvent assister à l'assemblée ainsi qu'aux délibérations. M. Daniel Tercier demande s'il y a quelqu'un qui n'est pas citoyen du village. Il salue Mme Lebreau, représentante du journal La Liberté. Tous les autres participants sont habilités à se prononcer.

Sont nommés en qualité de scrutateurs et membres du bureau :

- M. Jean-Luc Thomas, Ch. de Grangettes 14
- M. Pierre-Alain Genoud, Rte de l'Adrey 46
- M. Jean-Noël Gobet, Rte Principale 2
- Mme Catherine Gremaud, Rte Principale 237
- M. Christophe Bapst, Rue St-Vincent 4

Les scrutateurs sont priés de compter les participants de leurs tables, d'inscrire le nombre sur le bulletin, de noter les modifications pouvant intervenir en cours d'assemblée. Ils doivent également inscrire les résultats de chaque vote.

Les tractanda de cette assemblée sont les suivants :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2012
2. Approbation des clés de répartition intercommunales
3. Crédit pour l'affectation d'une nouvelle zone industrielle
4. Délégation de compétence pour ventes de terrains
5. Divers

Ces tractanda ne suscitent aucune remarque et sont acceptés.

Tractandum 1.- Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2012.- Ce procès-verbal pouvait être consulté durant les heures d'ouverture du secrétariat communal ou sur le site de la commune.

Aucune remarque ni observation n'étant formulée, il est soumis au vote.

Le bulletin secret n'est pas demandé. Ce procès-verbal est approuvé par main levée à l'unanimité.

du 26 septembre 2012

Tractandum 2.- Approbation des clés de répartition intercommunales.- La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz

La péréquation financière établit que les communes sont solidairement responsables entre elles. Cela sous-entend que les communes aisées aident financièrement les communes ayant un peu moins de moyens à disposition.

Suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2011, de la nouvelle loi du 16 novembre 2009 sur la péréquation financière intercommunale (LPFI), la loi du 23 novembre 1989 sur le calcul de la capacité financière et la classification des communes a été abrogée.

La classification variait de 1 à 6. Vuadens se trouvait en classe 5.

Les associations de communes, telles que :

- ARG - Association Régionale "La Gruyère"
- CO - Association pour la gestion du Cycle d'Orientation
- RSSG - Réseau Santé et Social de la Gruyère
- Mobul - Agglomération bulloise

utilisaient cette valeur pour calculer la participation de chacun de leurs membres.

Avec cette révision, une autre manière de calculer est entrée en vigueur, soit la valeur de l'IPF ou l'Indice du Potentiel Fiscal. Un délai a été fixé au 31 décembre 2012 pour adapter les clés de répartition qui faisaient référence à des indices qui n'existent plus.

Un groupe de travail a été mis sur pied avec pour objectif de définir une clé transparente, équitable, évolutive et si possible identique pour chaque Association.

Le 4 juillet dernier, les assemblées des 3 plus importantes associations acceptaient la nouvelle clé de répartition qui est la suivante :

- **25% selon la population légale**
- **75 % selon la population légale pondérée par l'IPF**

Pour l'association du CO, la clé de répartition tient compte d'un montant supplémentaire à la charge de la commune sur laquelle un bâtiment est construit. Il est calculé par rapport à la population de la commune siège et comparée avec celle de la Gruyère.

Pour notre commune, l'option choisie ramène notre participation - calculée sur le budget 2011 - à l'ARG, au CO et au RSSG, à Fr. 982'788.--, soit une réduction de Fr. 14'467.--.

M. Daniel Tercier remercie M. Paul-Henri Donzallaz et demande l'avis à la Commission financière qui, par son président, émet un préavis favorable et recommande à l'assemblée de voter positivement.

M. Daniel Tercier remercie M. Claude Thürler, ouvre la discussion concernant ces clés de répartition et précise que ces clés doivent être votées séparément l'une après l'autre. La parole n'est pas demandée.

Pour l'ARG, le bulletin secret n'est pas demandé. L'assemblée approuve cette clé de répartition pour l'ARG (Association régionale La Gruyère) par main levée à l'unanimité.

du 26 septembre 2012

Le second vote est la clé de répartition du CO (Association pour le Cycle d'orientation). Le bulletin secret n'est pas demandé et l'assemblée accepte cette clé de répartition par main levée à l'unanimité.

La clé suivante est la clé de répartition du RSSG (Réseau santé et social de la Gruyère) pour laquelle le bulletin secret n'est pas requis et qui est donc acceptée par main levée à l'unanimité.

Enfin, la dernière clé de répartition concerne MOBUL (Agglomération bulloise). Le bulletin secret n'étant pas demandé, cette clé est également acceptée par main levée à l'unanimité.

Tractandum 3.- Crédit pour l'affectation d'une nouvelle zone industrielle.- Présentation par M. Daniel Tercier

Le village de Vuadens n'a que peu d'entreprises installées sur son territoire. Les places de travail font défaut. Citons quand même, dans les plus grandes, l'entreprise Hubert Etter et Fils SA, le Foyer St-Vincent et, dernièrement, Grisoni-Zaugg SA. Par contre, de nombreuses petites entreprises, avec quelques employés, sont actives sur le territoire communal.

Jusqu'à aujourd'hui, ce sont surtout des habitants qui sont venus s'installer dans la commune. Il est temps de favoriser l'arrivée et l'implantation de nouvelles entreprises qui offriront des places de travail.

La Commune de Vuadens, en collaboration avec deux autres propriétaires, va mettre en zone industrielle une surface d'environ 86'000 mètres carrés située sur le domaine des Kà, entre la route cantonale et l'autoroute. La surface communale concernée est d'environ 74'000 mètres carrés et la surface des deux particuliers est d'environ 12'000 mètres carrés.

Une grande entreprise gruérienne (150 employés avec un potentiel de développement intéressant, pouvant arriver jusqu'à 200 employés), spécialisée dans la machine-outil haut de gamme, veut se développer et s'agrandir. A l'étroit dans ses locaux actuels, elle a choisi de s'installer sur le site de Vuadens pour sa proximité avec l'autoroute et les possibilités de développement. Elle a besoin de 30'000 à 33'000 mètres carrés. D'autres entreprises gruériennes et romandes sont également intéressées à venir sur ces nouveaux terrains.

M. Daniel Tercier donne la parole à M. Patrick Telfser, pour la partie financière.

Pour mener à bien cette mise en zone, des coûts financiers sont inévitables. Plusieurs études liées à ce développement doivent être réalisées :

● Dossier de demande préalable	Fr. 30'200.-- env.
● Plan des infrastructures	Fr. 7'000.-- env.
● Etude acoustique	Fr. 10'000.-- env.
● Enquête sur changement de zone (Emoluments des services cantonaux)	Fr. 10'000.-- env.
● Etude de circulation (mise à jour)	Fr. 14'000.-- env.
● Plan d'aménagement de détail (PAD)	Fr. 20'000.-- env.
● Total provisoire	Fr. 91'200.-- env.

Pour concrétiser ce projet, le Conseil communal demande un crédit de Fr. 150'000.--. Ce crédit sera financé par les ventes de terrain.

M. Daniel Tercier donne la parole à la Commission financière.

du 26 septembre 2012

Au nom de la Commission financière et après une étude approfondie du dossier, sous les angles fiscaux de l'importance de ce projet et sous l'angle du développement de l'économie de notre village, M. Claude Thürler rapporte que la Commission financière donne un préavis favorable à ce crédit d'étude de Fr. 150'000.--.

M. Daniel Tercier remercie la Commission financière et ouvre la discussion concernant ce crédit d'étude.

M. Alain Devaud :

Cette zone industrielle, évidemment, vient toucher directement la zone du centre équestre des Kà qui est maintenant développée depuis 10 ans. Je comprends que, dans une société, il y a un plan économique. Il y a également un plan de loisir. Tout le monde bénéficie de la possibilité de faire du football. Il y a beaucoup de communes qui offrent la possibilité de monter à cheval dans des centres équestres. Là, j'ai développé avec mes collaborateurs, personnellement sans l'aide de la commune, sans l'aide de tiers au niveau financier et, 10-11 ans après le départ de mon entreprise, on est en plein développement. Dernièrement, une fête a été organisée, nous avons eu 2'300 entrées, donc il y a beaucoup de demandes ici, pas seulement pour le côté industriel, mais pour le développement de tout ce qui est en Gruyère.

On a 230 stagiaires qui viennent en vacances équestres durant l'été, dans notre Gruyère pour chercher un petit côté exotique, les pâturages, les chevaux, et tout ce qui encadre une telle activité. Evidemment, j'ai tendance à défendre le côté écologique, le côté développement de loisirs. En ce qui me concerne, le fait de passer cette zone industrielle, je le comprends tout à fait dans un plan économique, mais maintenant et personnellement, je m'y oppose totalement dans le sens déjà du développement du centre équestre, puis du développement général pour lequel on ne va pas bétonner toutes les zones vertes du pays. Je proposerais donc, si c'est possible et en fonction de mon dossier, soit de louer une certaine partie de cette zone industrielle, voire de l'acheter. En tant qu'agriculteur, j'achèterais évidemment en zone agricole pour continuer à développer mon entreprise, à accueillir des gens au centre équestre et à promouvoir tout le côté tourisme par lequel on vend notre pays.

En ce qui me concerne, je vais faire une proposition à la commune pour acheter une partie de cette zone agricole. Mon intérêt porte sur une surface de 17'000 m² qui se trouve sur cette zone en question, c'est-à-dire une parcelle d'une largeur de 50 mètres vis-à-vis de la ferme du centre équestre et qui tire en ligne droite jusqu'à la route cantonale.

Evidemment, si ce terrain vient vendu à Fr. 135.-- le m² ou à Fr. 4.-- le m², ça change toute l'économie ou une partie de celle-ci. Toutefois, il faut voir le projet dans sa globalité. Cet achat nous permettrait de continuer à développer le centre équestre avec tout ce que ça amène pour nous et pour la commune, et d'avoir encore environ 69'000 m² en zone industrielle. Dans la globalité, tout le monde y trouverait son bonheur.

Si une zone industrielle vient s'établir tout près du centre équestre, je ne pense pas qu'on puisse continuer une activité équestre au milieu de cheminées et de bruit. Je me trouve aujourd'hui entravé. Non seulement, je ne peux pas me développer mais, en plus, ça menace complètement la survie du centre équestre. Il faut aussi savoir ce qu'on veut laisser plus tard. D'autre part, les 150 places de travail ne correspondront pas forcément à 150 futurs citoyens. Si une zone industrielle vient s'implanter à l'endroit indiqué, ça risque d'être la mort du centre équestre, que vous le sachiez.

M. Daniel Tercier :

Je me permets de vous répondre lorsque vous dites que vous avez fait votre centre équestre sans l'aide de la commune. C'est très bien mais vous oubliez que vous avez 10'000 m² en location à la commune.

du 26 septembre 2012

D'autre part, notre projet de zone ne s'étend pas de l'autre côté du chemin. Donc, à gauche de chez vous, il n'y a pas de développement industriel du fait que c'est une zone habitée.

M. Alain Dévaud :

Zone habitée pour l'instant. Il y a 10 ans en arrière, je vous ai regardé dans les yeux, vous m'avez dit "Alain, vous pouvez acheter ce terrain, nos petits-enfants mourront, ça ne sera jamais en zone industrielle". On se retrouve 11 ans après, vous pensez bien que je n'aurais pas dépensé 1 million ici pour construire un manège si je savais qu'il y aurait une industrie et une chimie à côté. Je vous remercie toutefois pour l'hectare que vous me louez.

M. Daniel Tercier :

De l'autre côté du chemin, le terrain ne sera pas mis en zone industrielle du fait des habitations.

M. Alain Devaud :

On verra dans 10 ans. Sur les 150 élèves que j'ai par semaine, il y a 50 citoyens de la commune de Vuadens qui viennent monter à cheval, et qui viennent chercher une part d'exotisme et de verdure. Que ceux qui sont déjà venus chez moi se mettent sur le parcours et regardent en face. Ce n'est plus possible.

M. Raymond Röthlisberger :

Est-ce que vous pourriez encore nous expliquer un peu mieux le plan. Qui doit supporter les frais d'équipement ? Je vois des traits noirs, je pense que ce sont les routes qui doivent être faites immédiatement. Et le trait qui part en direction de Bulle: est-ce une route prévue ? Ça me semblerait logique. Ce qui me gêne personnellement, c'est que cette zone industrielle dépasse le sentier ou le chemin de la Fin, du côté de Bulle, ce qui voudrait dire que tout le terrain qui se trouve derrière la gare est condamné à être bétonné prochainement.

M. Daniel Tercier :

Répond par la négative. C'est une route à futur pour éviter le trafic au milieu du village, si elle devait s'avérer nécessaire un jour. Cette route figure sur le plan pour montrer les possibilités. Sur le plan figure également, en bleu, la conduite AVGG dont le déplacement coûterait des centaines de mille francs. Nous avons donc pensé, en cas de besoin, de suivre le tracé de cette conduite plutôt que de la déplacer.

M. Raymond Röthlisberger :

On m'a dit qu'il y avait encore des conduites pour l'évacuation des eaux, à partir de la porcherie et qui partent en direction de la Sionge ou du Diron mais qui ne sont pas indiquées sur le plan.

M. Daniel Tercier

Ces conduites sont incluses dans les frais. Evidemment, il y a les eaux usées qui descendent du village et qui traversent la grande parcelle (en traitillé sur le plan). Cet élément fera partie du 2^{ème} objet pour la vente de terrain ou toutes les explications seront fournies.

En l'occurrence, toutes ces conduites doivent être déplacées en limite de propriété. Tout comme pour la construction d'une maison familiale, on ne peut pas vendre du terrain qui est traversé par des conduites. La ligne à haute tension pourrait être déplacée en bordure d'autoroute par le Groupe E qui a déjà donné son accord à ce sujet.

Quant au chemin de la Fin, qui se trouve en ligne droite sur le plan, il ne sera pas supprimé. Tant qu'il n'y a pas d'entreprise à cet endroit, le chemin restera. En cas contraire, il sera peut-être remplacé par une route de desserte mais il subsistera puisqu'il dessert le passage sous l'autoroute.

du 26 septembre 2012

M. Raymond Röthlisberger :

Qui supporte les frais d'équipement, est-ce la commune?

M. Daniel Tercier :

Les frais d'équipement seraient pris en charge par les ventes de terrains.

M. Jean-Marc Ropraz :

Avant de voter ce crédit, je suis content de voir que c'est le domaine des Kà. Je ne sais pas si tout le monde le savais. J'ai plusieurs questions à vous poser.

Concernant ces terrains industriels, le domaine des Kà a été acheté dans les années 1980 pour se protéger de la Ville de Bulle qui était intéressée à ce domaine. Or, on ne voulait pas perdre la main mise au centre du village. Je pense que tout le monde est d'accord avec moi.

Où je ne suis plus d'accord avec cette zone industrielle, c'est qu'on perd complètement le contrôle (et j'appelle ça encore le centre du village) et je trouve dommage qu'on veuille vendre un terrain comme ça sans penser d'autres solutions, comme par exemple le droit de superficie où la commune reste propriétaire tout en gardant la main mise sur ce qui va se passer. Car, dans ce sens-là, on va voter un crédit d'étude, après on va voter un crédit d'équipement, on va le financer avec la vente du terrain, et puis on va vendre 35'000 ou 40'000 m² sur 80'000 m² pour financer l'équipement. Il va nous rester 40'000 m² de terrain à vendre, qui procurera du bénéfice à ce moment-là, mais la génération ou même les deux générations futures n'auront plus aucune main mise sur ce coin du village et je trouve complètement déplorable d'en arriver à cette situation. A mon avis, si on doit mettre cette zone en zone industrielle (je ne parle pas du centre équestre qui a aussi son avis que je respecte), on ne doit jamais vendre ce terrain mais le mettre en droit de superficie, c'est-à-dire location des terrains. Dans 50 ans, on va s'en repentir comme on s'est repenti de l'avoir acheté à l'époque à Fr. 25.-- le m².

M. Daniel Tercier :

Je veux rappeler quelques chiffres : la commune a acheté ce terrain en 1989 pour Fr. 1'750'000.--. A l'heure actuelle, nous avons encore une dette de Fr. 1'160'000.--. Les locations annuelles nous rapportent Fr. 5'627.-- et le terrain coûte actuellement Fr. 46.-- le m² compte tenu du nombre d'années depuis son acquisition.

Quant au droit de superficie, le Conseil communal n'y est pas favorable pour la raison suivante : avec le montant de la vente de 33'000 m², la Commune peut payer toutes les infrastructures pour la zone, routes, canalisations, déplacements de conduites, etc. Le Conseil communal veut ainsi éviter la création d'une nouvelle dette importante pour la commune. L'emprunt de plusieurs millions de francs péjorerait la commune pour les futurs investissements qui ne vont pas manquer d'arriver. C'est une de nos préoccupations.

M. Jean-Marc Ropraz :

L'entreprise qui viendrait s'implanter ne payerait pas le terrain puisqu'elle aurait un droit de superficie. Par contre, elle paierait l'équipement et ce n'est donc pas la commune qui avancerait l'argent.

M. Daniel Tercier :

Vous inversez la vapeur.

M. Jean-Marc Ropraz :

C'est comme ça que ça se passe. Dans le cadre d'un droit de superficie, l'entreprise qui arrive paie l'équipement. Ensuite, les négociations doivent porter sur la location de la surface et la durée du droit. Ce procédé est très spécifique au droit de superficie. Il n'y a pas de dette pour la commune. L'entreprise investit le terrain par le droit de superficie, finance son équipement et paye ensuite un loyer à négocier sur 5, 10 ou 15 ans et en fonction de la

du 26 septembre 2012

valeur du terrain (en général 5 % de ladite valeur). Mais ce n'est pas à la commune de sortir de l'argent pour équiper ces terrains.

M. François Morand :

J'ai deux questions à vous poser :

Le Conseil communal a demandé un crédit d'étude de Fr. 150'000.-- alors qu'il en est de Fr. 90'000.-- selon les chiffrés présentés, donc un tiers de plus pour des surprises financières. Dès lors, qu'elles sont les surprises financières qui pourraient survenir pour une valeur d'un tiers du budget ?

Deuxième question : cette zone industrielle en centre village a-t-elle lieu d'être ? Je pense que l'autre côté de la route cantonale devraient accueillir des habitations. Dès lors, comment va-t-on gérer cette zone industrielle par rapport aux habitations qui seront en face ?

M. Daniel Tercier :

Notre commune dépend de Mobul. Or, le plan Mobul prévoit une zone industrielle le long de l'autoroute, zone qui, à futur, va peut-être rejoindre Planchy.

En ce qui concerne les finances, des contacts ont eu lieu, dès le début de l'étude de ce projet, avec plusieurs services de l'Etat. De chacun de ces contacts est ressortie une charge financière prévisible de Fr. 7'000.--, Fr. 8'000.--, Fr. 14'000.--, etc. N'étant pas encore sachant d'autres montants qui pourraient encore survenir, le Conseil communal a prévu une marge de Fr. 50'000.-- de manière à pouvoir gérer intégralement ce dossier avec un montant suffisant. La commune dépend totalement des services de l'Etat et ce supplément est donc demandé en prévision d'éventuels problèmes.

M. Yves Bourquenoud :

J'ai une question à vous poser au sujet du positionnement de cette future zone industrielle dans le village. J'ai un peu l'impression qu'on crée des îlots ici et là pour des futures industries, et il me semble que ce n'est pas très ordonné. J'ai plutôt tendance à dire qu'un développement harmonieux de la zone industrielle serait de poursuivre en amont de l'entreprise Grisoni-Zaugg qui s'est implantée il y a peu de temps sur le territoire communal. Je suis conscient que ces terrains ne sont pas propriété de la commune mais n'y aurait-il pas moyen d'entrer en discussion avec ces propriétaires et de classer ce secteur-là en premier lieu en zone industrielle. Cela me paraîtrait beaucoup plus judicieux que de créer un îlot au milieu de nulle part.

M. Daniel Tercier :

L'Etat de Fribourg a l'intention de créer des sites stratégiques qui devraient continuer les terrains de la Ville de Bulle en direction de Vuadens, donc en bordure d'autoroute et de la route du Briez. D'ailleurs, selon le plan directeur, la commune est tenue de débiter sa zone industrielle de ce côté-là, pour rejoindre Bulle tôt ou tard.

M. Yves Bourquenoud :

Ce que M. Raymond Röthlisberger vient de dire est donc la réalité pure et dure : toute le secteur de la Fin du Briez va être tôt ou tard bétonné.

M. Daniel Tercier :

Je ne sais pas, je ne suis pas devin et on ne sait pas ce qui se passera plus tard. Le secteur suivant appartient à des privés. Ces privés seront-ils intéressés à mettre leurs terrains en zone !

M. Yves Bourquenoud :

Je vois tout à fait que vous avez apporté la réponse à la question que M. Röthlisberger vous a posée il y a quelques instants.

du 26 septembre 2012

M. Daniel Tercier :

Prenez l'exemple de la Ville de Bulle. Tout le bord de l'autoroute est construit. La Commune de Vuadens essaie de préserver le côté Sionge de l'autoroute pour qu'il n'y ait pas d'industries. Mais est-ce que les Services de l'Etat seront d'accord de nous suivre dans cette politique là ! Pour l'instant, on n'en sait rien.

M. Sylvestre Chassot :

D'après les valeurs données tout à l'heure quant au nombre de personnes et au nombre de mètres carrés, ceci va amener environ 500 personnes qui vont venir travailler sur cet endroit, ce qui correspond à 2000 personnes qui vont voyager chaque jour, soit pratiquement 1000 personnes du côté de Vulruz si on fait une moyenne et 1000 du côté de Bulle.

On sait qu'actuellement, au niveau de la circulation dans la commune, c'est déjà un problème depuis des années. Donc, on aimerait venir mettre ça en place et, en plus, selon une étude de Nestlé qui a paru dans le journal "La Liberté" dernièrement, on s'aperçoit que 500 personnes vont amener entre 130, 150, 160 camions par jour qui viendraient livrer ou rechercher du matériel.

Actuellement, c'est déjà une catastrophe au niveau de la circulation, soit par la route du village, soit par la route du Briez sur laquelle les gens n'osent plus passer en raison de sa dangerosité et dont beaucoup passent par le village. Pour moi, une zone industrielle n'a pas lieu d'être dans cet endroit, tant qu'on ne sait si on peut faire une entrée et une sortie d'autoroute qui va direction Vulruz et qui sort quand on vient de Vulruz direction Fribourg. Il existe déjà presque une entrée d'autoroute qui se trouve juste à la bifurcation mais, si on ne fait pas une entrée et une sortie d'autoroute, je ne vois pas comment et où passera toute cette circulation. D'un côté, on présente un budget pour faire cette grande zone mais, tant que le problème de circulation n'est pas réglé, pour moi, ce n'est pas une solution. J'aimerais savoir ce que la commune propose par rapport à ça.

M. Daniel Tercier :

Dans le devis de Fr. 150'000.--, une étude de circulation est prévue. Sur cette base, les Services de l'Etat et un bureau d'ingénieurs détermineront, en fonction des informations requises auprès des entreprises, le nombre de personnes venant travailler sur le site ainsi que le nombre envisagé de camions.

M. Sylvestre Chassot :

Je ne vois pas pourquoi on investirait Fr. 150'000.-- sans savoir si on peut faire une entrée sur cette autoroute. Je reviens là-dessus parce qu'alors on investit Fr. 14'000.-- déjà pour faire l'étude de circulation et, ensuite, on regarde ce que l'on peut faire. Pourquoi dépenser Fr.150'000.-- si, en fin de compte, on n'a pas de solution par rapport à ça. Personnellement, j'estime que cette circulation est une catastrophe, soit par la route du Briez, soit par le village.

M. Daniel Tercier :

C'est bien pour ça d'une étude de circulation est en route. Elle nous dira ce qui va se passer. Pour l'instant, je ne peux pas vous répondre car cette étude n'est pas encore faite.

M. Patrick Telfer :

Effectivement, cette étude de circulation va déterminer les trajets jour que le développement de cette zone va générer. En mettant en zone ce secteur-là et selon le nombre de trajets jour, la commune doit fournir des garanties à l'Etat pour créer une nouvelle liaison de la future zone des Kà jusqu'à la route du Briez, pour éviter le passage des véhicules à travers le village. C'est pour cela que cette liaison figure en projet sur le plan présenté, le long de la conduite AVGG et jusqu'à la route du Briez.

du 26 septembre 2012

M. Daniel Tercier :

S'il y a trop de trafic, on devra construire cette route.

M. Sylvestre Chassot :

Je comprends bien que vous devrez construire cette route mais, une fois que les véhicules se trouveront au bout de la route, ils iront où ?

MM. Daniel Tercier et Patrick Telfser :

Ces véhicules iront à Bulle, vers la H189.

M. Sylvestre Chassot :

Et ceux qui vont sur Vulruz ?

M. Daniel Tercier :

Ils transiteront par le Maupas.

M. Daniel Tercier :

Je suis bien conscient de ce problème, mais il faut bien que les véhicules passent à quelque part.

M. Chassot :

Si on ne peut pas faire cette entrée sur l'autoroute, pour moi, c'est impossible de faire passer tous ces véhicules soit par la route du village, soit par la route du Briez.

M. Emmanuel Déforel :

Si j'ai bien écouté ce soir, il semblerait qu'il y a déjà des tractations avec une entreprise.

M. Daniel Tercier :

Oui, elles sont bien avancées.

M. Emmanuel Déforel :

Je trouve qu'il y a aussi certaines conditions au niveau des nuisances notamment. On voit le manège qui se pose des questions et qui parle de cheminées. J'aimerais savoir qu'elle entreprise viendrait s'implanter ici, en tout cas en premier.

Deuxièmement, est-ce qu'il y a déjà un prix de vente qui est plus ou moins abordé ?

M. Daniel Tercier :

Le prix de vente sera abordé dans le tractandum 4 mais on peut le communiquer. Il est de Fr. 135.-le m² minimum. Concernant les nuisances, une étude d'acoustique va être réalisée. Pour ce qui est du nom de l'entreprise, bon nombre de personnes le savent déjà, il s'agit de l'entreprise Bumotec de Sâles avec laquelle des négociations existent depuis plusieurs années. Cette entreprise occupe 150 personnes et se trouve extrêmement à l'étroit à Sâles. J'ai eu l'occasion de la visiter deux fois, les employés travaillent vraiment dans des conditions qui ne sont pas optimales et l'entreprise a un potentiel de développement important. L'augmentation de 50 employés annoncée précédemment correspond à la réalité.

M. Sylvestre Chassot :

Il serait intéressant de savoir pourquoi la commune de Sâles ne peut pas fournir du terrain à Bumotec pour que l'entreprise puisse s'agrandir, et pourquoi il n'y a pas moyen qu'elle aille à Vulruz ou au Crêt alors qu'ils sont près d'une entrée d'autoroute plutôt que de venir se planter au milieu d'un village et ramener environ 2000 véhicules par jour.

du 26 septembre 2012

M. Daniel Tercier :

A Sâles, ils sont entourés de terrains privés. La commune a essayé de trouver une solution mais il lui était impossible d'avoir la surface supplémentaire nécessaire. De son côté, l'entreprise ne peut pas continuer à travailler dans cette optique-là. Chacun n'a peut-être pas eu l'occasion de se rendre sur place mais les véhicules sont parqués sur la route communale.

M. Jean-Marc Ropraz :

En lisant bien le tractanda qui mentionne l'affectation d'une nouvelle zone, le domaine des Kà est-il déjà en zone industrielle ?

M. Daniel Tercier :

Non, pas encore.

M. Jean-Marc Ropraz :

Donc, théoriquement, est-ce que l'assemblée communale devrait accepter que ce domaine soit affecté en zone industrielle pour commencer ?

M. Daniel Tercier :

Ce n'est pas l'assemblée communale qui accepte une modification de zone. C'est le Conseil communal et les services de l'Etat qui décident. Pour ce qui est du PAL, c'est la Commission d'aménagement qui le propose et, en l'occurrence, elle est d'accord pour cette mise en zone.

M. Jean-Marc Ropraz :

Il peut y avoir des oppositions au PAL.

M. Daniel Tercier :

Evidemment, on est en démocratie.

M. Jean-Marc Ropraz :

Moi, je suis parti un peu trop loin vis-à-vis d'une mise en zone industrielle. A mon avis, avant toute chose, il faudrait savoir si la population de Vuadens veut de cette zone industrielle et s'il ne risque pas d'y avoir des oppositions lors de la mise en zone. Si les études sont faites mais que le village s'oppose à la mise en zone, les Fr. 150'000.-- sont mis par la fenêtre.

M. Daniel Tercier :

Je vous comprends, mais les oppositions sont négociables, sont discutables. Des fois, elles sont levées et des fois pas. On ne peut pas mettre en zone sans faire d'étude. C'est pour cela qu'on vous demande ce crédit de Fr. 150'000.--, pour voir les possibilités qu'il y a et les décisions qui en découlent. On a parlé d'acoustique, de circulation, etc. Tous ces éléments entrent dans ce montant.

M. Pierre-Alain Genoud :

En fait, sous l'angle de l'ampleur de ce projet qui paraît énorme pour la commune de Vuadens, je suis surpris qu'il soit présenté comme ça à cette assemblée. La population de Vuadens comptant environ 2000 habitants, 800 à 900 personnes pourraient voter alors que cette assemblée ne compte qu'une petite centaine de citoyens, soit environ 10%. Donc, on est une extrême minorité du village à se prononcer sur ce sujet et je crois que ça devrait vraiment faire l'objet d'un vote au niveau communal et qu'il devrait y avoir préalablement des séances de présentation pour que la population dans son ensemble comprenne ce qui va se passer.

du 26 septembre 2012

M. Daniel Tercier :

Nous ne pouvons pas faire une présentation détaillée tant qu'on n'a pas par exemple l'étude de circulation. Si on nous dit qu'il y a 50 camions et 1000 voitures par jour, on doit trouver des solutions à ce problème-là. C'est pour cela qu'on demande un crédit pour cette étude et pour déterminer la manière de gérer l'ensemble du dossier. On ne peut pas construire une maison sans architecte. Il en résulte des frais.

M. Samuel Charrière :

Je reviens sur ce qui a été dit concernant les conditions de travail dans l'entreprise qui voudrait bien s'implanter ici. Mais on pourrait déjà parler des conditions de travail qui arriveraient à Vuadens ultérieurement pour les personnes qui travailleraient aux alentours. On veut améliorer les conditions de travail des gens de Bumotec, mais comment voyez-vous les conditions de travail des personnes qui travaillent déjà à cet endroit. Je pense aussi à tous les agriculteurs qui exploitent actuellement les terrains et dont les conditions de travail vont aussi être modifiées. Comment voyez-vous cela ?

M. Daniel Tercier :

Je suis un peu surpris par cette question, mais c'est l'évolution de tous les villages autour de Bulle. Voyez l'exemple de Semsales, où il n'y a eu longtemps qu'une seule entreprise et où une grande entreprise est maintenant construite. C'est le développement auquel nous n'échapperons pas, peut-être malheureusement.

Je ne peux pas donner du terrain aux agriculteurs ! J'en ai déjà pas trop !

M. Alain Devaud :

Le développement est compris sur plusieurs plans. Il y a le côté économique. Que vous le défendiez, je comprends tout à fait mais qu'est-ce qu'on fait du reste. Ce n'est plus que des paysagistes.

A Sâles, vous vous occupez d'une entreprise qui n'arrive pas à se développer, et puis nous qui essayons de se développer, on en parle pas. Il y a quelque chose de bizarre. Cela ne fait pas longtemps que je paye des impôts sur cette commune, j'emploie 6 personnes mais je ne veux pas revenir sur les chiffres que je vous ai présentés tout à l'heure. Moi, je vous ai demandé plusieurs fois pour entrer en discussion pour l'instant. Peut-être que je n'ai pas fait les choses comme il fallait, mais maintenant vous nous parlez, et je comprends tout à fait au point de vue finances, de Bumotec qui a sans doute plus de poids avec 150 personnes que le centre équestre ou que les agriculteurs du coin. Mais on est là. Vous vous cachez derrière Fribourg, derrière ce qui arrive à Semsales. Nous, on est là, concrètement. On fait partie tous les jours de cette vie communautaire.

Merci pour les 10'000 mètres.

On parle de Vuadens, pas de Sâles. On ne va pas les assister parce qu'ils n'arrivent pas à se développer à Sâles.

M. Daniel Tercier :

On se cache derrière personne mais c'est la réalité; c'est Fribourg qui décide réellement, ce n'est pas nous. D'ailleurs, est-ce qu'on obtiendra la totalité de la zone ? On ne sait pas encore. Il faut des arguments pour mettre en zone. Nous, on prévoit la totalité, mais si on obtient qu'une partie, on sera obligé d'accepter.

M. François Morand :

Avec la zone artisanale du Maupas, vous prédisiez un petit artisanat. C'est devenu une industrie lourde. Là, on parle d'une zone industrielle. Sûrement que c'est du lourd mais, tout près du village, je me demande comment les gens vont vivre avec ça.

du 26 septembre 2012

M. Daniel Tercier :

C'est prévu dans le plan de l'aménagement local. D'autre part, on parle d'impôts. Tout le monde en paie, le Conseil communal aussi, mais Bumotec paie des impôts communaux se situant entre Fr. 250'000.-- et Fr. 400'000.-- annuels. Je pense que dans les dettes communales, avec toutes les factures qui vont arriver, en comptant le CO qui va nous coûter Fr. 300'000.-- par année dès 2017, je pense qu'il faut réfléchir un petit peu, Mesdames, Messieurs.

M. Jean-Marc Ropraz :

Alors moi, je vais répondre tout de suite. S'il faut, il faudra monter les impôts, mais on ne solde pas du terrain à n'importe qui et n'importe comment. Pardon, pas à n'importe qui mais n'importe comment.

Et on peut peut-être relever le cas du domaine du Maupas. Je suis concerné puisque j'habite en face. Une zone artisanale, artisanale. On vend 18'000 m² à l'Entreprise Repond à Charmey. Pouvez-vous me dire combien cette entreprise paie d'impôts à Vuadens ?

M. Daniel Tercier :

Je n'ai pas les chiffres ici.

M. Jean-Marc Ropraz :

Alors, j'aimerais bien les avoir et je pense que M. Paul-Henri Donzallaz peut nous les donner.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Non, je ne sais pas par coeur

M. Daniel Tercier :

On ne va pas consulter le registre des impôts quand on n'est pas concerné.

M. Jean-Marc Ropraz :

Combien Repond paie d'impôts! Vous avez vendu une zone artisanale pour une industrie. Ce que l'entreprise Repond paie d'impôts, c'est ridicule parce qu'il n'y a pas de siège social. Alors, ne venez pas parler des impôts que Bumotec va payer à Vuadens. Ce n'est pas un argument valable. Si un jour on doit payer le CO de La Tour ou de Riaz, on payera en montant les impôts mais pas en vendant du terrain, en sacrifiant du terrain.

M. René Ottoz :

On parle de Bumotec, mais Bumotec n'est plus Bumotec.

M. Daniel Tercier :

Bumotec a été racheté par un groupe dont on a reçu dernièrement la visite du directeur au bureau communal.

M. René Ottoz :

Ca peut être comme le Roulement à billes de Bulle où, tout à coup, il n'y a plus personne. Ca appartient à des chinois, des japonais, etc.

M. Daniel Tercier :

Vous avez peut-être raison, M. Ottoz. Mais, dans le cas particulier, nous avons eu une discussion avec le Directeur général de ce grand groupe, homme très important qui a développé de grandes entreprises qui tournent encore à l'heure actuelle, telle que Füst. La transaction fera l'objet d'un contrat de vente dans lequel il s'engage à déposer le siège social à Vuadens. Donc, les impôts vont arriver, ce qui est important.

du 26 septembre 2012

M. Yves Bourquenoud :

Au vu des chiffres que vous venez d'énoncer au niveau de la capacité fiscale de Bumotec, je m'étonne quand même que la commune de Sâles, avec la zone industrielle qu'elle a développée aux croisées de Sâles, ne soit pas capable de garder cette entreprise dans son village. Il y a quelque chose qui m'échappe. Je pense que vous devez en savoir un petit plus et que vous pouvez nous expliquer le pourquoi du comment.

M. Daniel Tercier :

Bumotec voulait se développer sur son site actuel pour ne pas devoir construire une nouvelle entreprise. Il est vrai qu'aux croisées de Sâles, il y avait peut-être du terrain à disposition, mais Bumotec voulait se développer avec une surface supplémentaire de 5'000 à 10'000 m² mais elle n'a pas trouvé cette possibilité. Elle préfère partir de Sâles et avoir une vue sur l'autoroute, puisque c'est une entreprise qui traite de commandes et de livraisons internationales.

M. Laurent Verdon :

Pour conclure cette discussion de ce soir sur cette affectation d'une nouvelle zone industrielle, j'ai le sentiment que le village et la commune de Vuadens sert de poubelle. On vient de Fribourg, de Bulle pour dire "vous devez prendre ces gens-là". On accepte n'importe quoi et on fait n'importe quoi. Concernant notre génération future, que va devenir le centre du village ? Industriel avec, peut-être dans 30-40 ans, plus que des bâtiments en ruine. Alors, je trouve qu'on devrait mettre autre chose que des industries au milieu du village et je conseille ce soir aux habitants de voter non à ce projet.

Mme Virginie Dufour :

Je suis toute nouvelle citoyenne de la commune et je veux quand même vous dire que je trouve votre région magnifique et que ça me touche de voir ce projet.

M. Claude Thürler :

A l'écoute des différents arguments des citoyens présents, je tiens tout d'abord à préciser que nous sommes en démocratie, que chacun a effectivement le droit de s'exprimer et que chaque argument trouve une certaine valeur vis-à-vis d'un intérêt quelconque ou d'une activité d'une personne.

Maintenant, j'en appelle quand même à la responsabilité de cette assemblée qui, même assemblée, a voté des coûts importants lors des dernières assemblées, contre l'avis de la Commission financière. Et que lorsqu'on dépense de l'argent, il faut aussi compter de temps en temps avoir des retours financiers positifs pour la commune dans l'objectif de penser aux futures générations pour ne pas leur laisser uniquement des dettes ou des charges à payer. Mais je ne pense pas qu'une augmentation d'impôts soit la solution que chaque citoyen de Vuadens souhaite voir se développer dans les prochaines années.

Concernant le développement de la zone industrielle, il est évident que le canton a choisi des zones stratégiques et que le développement de zones industrielles, depuis la sortie de Riaz jusqu'à Vuadens, s'effectue de manière importante le long de l'autoroute. Ceci a une certaine logique et, dès lors, je ne considère pas le développement de la zone de Vuadens en centre village. Effectivement, par le développement des zones du Dally, de Chante-Merle, respectivement des Creux d'Enhaut, des Creux d'Enbas et du Village d'Enhaut, on a quelque part le déplacement du centre du village vers l'autre direction. Pour moi, cette zone- là est tout à fait adaptée et je conçois tout à fait que cette zone, depuis le domaine des Kà jusque vers l'entreprise Grisoni, sera entièrement construite. Il ne faut pas se voiler la face, c'est une probable réalité mais personne ne peut prédire aujourd'hui dans quel espace temporel ça se fera. Je pense que cet aspect-là est important.

Au niveau du travail de demain, il faut voir aussi les entreprises. L'entreprise Bumotec active dans l'industrie mécanique de précision, est quand même une entreprise à forte valeur

du 26 septembre 2012

ajoutée, et c'est l'objet aussi de notre canton, respectivement de notre district, de garder et de développer ce type d'entreprises. Pourquoi ? Parce qu'effectivement notre secteur se développe, et nous avons des enfants auxquels on souhaite offrir un cadre de travail intéressant et réjouissant pour l'avenir, ceci aucunement contre le milieu agricole, ni contre le milieu équestre. Cette situation est pour moi très importante vis-à-vis de l'engagement financier de notre commune (les dépenses qu'on a décidées et engagées). Et, quelque part, on doit absolument penser au développement. L'autre aspect qui est hyper-important : n'oubliez pas l'image de notre village, l'image de notre région. N'ayez aucun doute que, si l'entreprise Bumotec ne peut se développer, elle quittera notre district, voire même notre région. Et ceci pour une décision qui est peut-être présentée de manière simpliste. Par contre, je vous promets que la commission financière a planché sur cet objet ces dernières semaines et arrive à la conclusion de l'importance de faire cette étude qui est proposée ce soir et de ne pas prendre une décision à la va-vite. On a décidé des investissements beaucoup plus grands sans qu'aucune question n'ait été soulevée par l'assemblée et je recommande fortement à l'assemblée, de par sa responsabilité, de voter positivement cet objet.

M. Jean-Marc Ropraz :

Pour répondre à Claude, je croyais que la Commission financière, une fois qu'elle avait donné son préavis, ne devait plus prendre la parole. Ca doit se faire comme ça normalement.

Deuxième chose : Quant on parle d'emplois pour le canton de Fribourg, les emplois de Bumotec ne sont pas en danger à Sâles. Je ne le crois pas ou tout au moins pas à ma connaissance. D'autre part, si tu ne considères pas cet emplacement comme le centre du village, c'est ton avis mais pas forcément l'avis de l'assemblée communale. De plus, ce n'est pas la pérennité de la commune qui est mise en avant. Les crédits que les précédentes assemblées communales ont décidé d'investir n'étaient pas financés par la vente des terrains des Kà. Ok ? C'est-à-dire que vous avez donné votre préavis favorable parce que le financement était assuré sans vente du domaine des Kà. On est d'accord ?

M. Claude Thürler :

Je tiens à préciser que mon intervention était personnelle et non pas en tant que président de la commission financière. Deuxièmement, je rappelle à l'assemblée que la commission financière avait donné des préavis défavorables et non favorables aux objets votés dernièrement.

M. François Morand :

Personnellement, je ne suis pas contre le développement de Vuadens, mais j'aimerais qu'on puisse montrer aux citoyens de ce village un plan d'aménagement qui tient la route. Que va-t-on faire de la zone se trouvant derrière chez Guigoz ? Y aura-t-il une zone tampon ? Y aura-t-il une zone verte ? Qu'est-ce qui sera construit ? Comme il a été dit précédemment, on met un îlot, pour moi au milieu du centre village, et on ne sait pas de quoi sera fait le bord droit de la surface qui appartient aussi en partie à la commune. Donc, on aimerait bien un plan d'aménagement qui soit clair et une vision future pour le plan d'aménagement du centre du village.

M. Daniel Tercier :

Actuellement, les bords de l'autoroute sont dédiés à l'industrie et non plus aux habitations comme cela s'est fait antérieurement.

M. Yves Bourquenoud :

Pour compléter les dires de M. François Morand, lorsque que j'ai dit que l'îlot que vous proposez était implanté un petit peu au milieu de nulle part, que j'avais une proposition de

du 26 septembre 2012

poursuivre le développement de la zone industrielle en amont de l'entreprise Grisoni-Zaugg, vous nous avez répondu que, vraisemblablement, à long terme, l'entier du secteur sera construit. Maintenant, vous nous parlez de zones tampons et du fait que ce n'est pas possible de construire des entreprises tout près des zones habitables. A moyen terme, quand le secteur que je vous ai proposé sera effectivement construit par des entreprises, comment allez-vous faire pour continuer à commercialiser le terrain du Foyer St-Vincent pour de la maison individuelle ? Qu'avez-vous comme proposition de zone tampon entre les deux secteurs ? La voie GFM ? La voie TPF ?

M. Daniel Tercier :

Si vous allez sur le terrain une fois, au lotissement St-Vincent, il y a une bande de terrain qui n'est pas constructible entre les habitations et la voie de chemin de fer. Elle fait environ 30 mètres de large et est continue jusqu'au pont de l'autoroute, à la hauteur du CTD. Donc, il y a déjà une zone tampon à cet endroit, pour les habitations.

M. François Déforel :

Je n'aimerais pas refaire l'histoire mais je crois que la première grande erreur, qui a été faite, a été d'acheter ce domaine. Il nous a coûté les yeux de la tête. Avec les intérêts payés à un certain moment, je crois qu'il vaut mieux se taire que de dire exactement ce qu'il a coûté. Maintenant, je pense que la zone industrielle devrait remonter depuis Grisoni, plutôt que de partir des deux bouts et de rejoindre le milieu.

M. Daniel Tercier :

Vous ne voulez pas les chiffres mais on va être transparent. Je vous ai dit que nous avons encore une dette de Fr. 1'160'000.--. Mais, depuis 1989, si on calcule le tout, ce terrain a coûté Fr. 3'200'000.-- puisque son prix unitaire s'élève maintenant à Fr. 46.-- le m² par rapport au prix d'achat de Fr. 25.-- le m². Ce sont des chiffres qui font mal pour tout le monde.

Je rappelle l'importance de cette étude, afin de savoir ce qui est réalisable en ce lieu et de connaître les incidences du bruit et de la circulation. Evidemment, le Conseil communal recommande d'accepter le crédit d'étude qui est en l'état connu à hauteur de Fr. 90'000.--.

La parole n'étant plus demandée, l'objet est soumis au vote.

Le 30 % des citoyennes et citoyens présents demande le bulletin secret. Le vote de cet objet a donc lieu selon ce mode.

M. Daniel Tercier rappelle l'objet de ce vote, à savoir le crédit d'étude pour l'affectation d'une nouvelle zone industrielle. Celles et ceux qui acceptent ce crédit votent oui; celles et ceux qui le refusent votent non.

Le bureau ayant procédé au dépouillement des bulletins, le résultat du vote est le suivant :

Bulletins rentrés :	78
Bulletins blancs :	4
Bulletins valables :	74
Majorité :	38
Ont voté oui :	34
Ont voté non :	40

Le crédit d'étude pour l'affectation d'une nouvelle zone industrielle est donc refusé.

du 26 septembre 2012

Tractandum 4.- Délégation de compétence pour ventes de terrain.-

M. Daniel Tercier :

Vu le refus de ce crédit d'étude, en discussion avec la Commission financière et les membres du Conseil, nous retirons le point 4 des tractanda "Délégation de compétence pour ventes de terrain" du fait que nous ne pouvons pas étudier ce projet-là.

Tractandum 5.- Divers.- M. Daniel Tercier a le plaisir d'annoncer la réouverture du Café de la Gare le vendredi 5 octobre, avec un apéritif offert de 17 h. à 19 h.

Il donne la parole à l'assemblée.

M. Gabriel Genoud :

Nous avons vendu, il y a une quinzaine d'années, à l'entreprise Grisoni, une surface importante le long de l'autoroute. Le prix de vente était très modeste. Aujourd'hui, on a une entreprise qui s'installe, qui est déjà installée en partie. Il y a eu la journée "portes ouvertes" ce printemps et, le lendemain dans la presse, on a pu lire les commentaires élogieux pour l'entreprise Grisoni et on a pu lire : L'entreprise Grisoni va encore installer ses bureaux à Vuadens. C'était marqué, dans "La Gruyère" : L'entreprise Grisoni déplacera son siège social à Vuadens. Le lendemain, dans "La Liberté", c'était marqué : L'entreprise Grisoni devrait déplacer son siège social à Vuadens. Comme on a vendu le terrain extrêmement bon marché, le long de l'autoroute, donc où les zones industrielles se développent, je voulais juste poser la question au Conseil communal : Où en est-on avec l'entreprise Grisoni au niveau du siège social ? Va-t-il venir à Vuadens ou rester à Bulle ?

M. Daniel Tercier :

Grisoni n'a pas son siège social à Vuadens pour l'instant. Ils ont mis à l'enquête leur centre administratif à côté de leur dépôt. Je pense que, quand le siège administratif sera construit et occupé, nous devrons sérieusement discuter avec l'entreprise Grisoni.

Vous avez vu les journaux. Un jour, les journaux disent oui et, le lendemain, ils disent non. "La Gruyère" a dit oui, "La Liberté" a dit oui mais. Je connais les journaux, désolé Mme Lebreau. Il y a une bonne information pour la commune qui a paru un jour puis, le lendemain, elle était moins bonne. Mais, pour l'instant, nous n'avons pas de précision sur le dépôt du siège social de Grisoni alors que Bumotec déposait son siège social.

M. Claude Thürler :

Après ce vote négatif (je tiens à préciser que je parle en mon nom personnel et non au nom de la commission financière), je tiens quand même à dire quelques mots dans les "divers" pour bien rendre attentive l'assemblée de la décision qu'elle a prise et des conséquences qu'elle aura à l'avenir. Personnellement, je pense qu'on doit être quasi l'unique village gaulois qui refuse qu'une industrie telle que Bumotec vienne s'installer sur notre territoire, à comparer aux autres localités qui font des exonérations fiscales pour que ce type d'industrie vienne s'y établir.

M. François Déforel :

Je ne crois pas que l'assemblée a dit que cette entreprise ne devait pas venir s'implanter à Vuadens. On a choisi le lieu mais pas l'implantation. Il y a toujours la possibilité d'entrer en tractation pour des échanges de terrains. En dessus de Grisoni, il y a certainement la possibilité d'échanger du terrain avec des agriculteurs ou des propriétaires. Je ne pense pas qu'il faut dire que c'est terminé, que Bumotec ne viendra pas à Vuadens. Ce n'est pas le vœu de l'assemblée, à ce que j'ai compris.

du 26 septembre 2012

M. Daniel Tercier :

Je vous ai dit, dans les discussions, que Bumotec voulait avoir une vue sur l'autoroute. Mais, si vous passez sur l'autoroute, vous ne voyez pas l'endroit proposé ailleurs, en raison du talus existant.

M. François Morand :

Je voudrais juste répondre à M. Claude Thürler. Pour des gaulois, on est quand même dans un pays démocratique où ça s'est un peu décidé en âme et conscience. Comme a dit M. Déforel, on a pas dit non au futur de Vuadens mais on veut un plan d'aménagement qui soit futuriste et qu'on puisse aussi voir à l'écran les zones et autres terrains à vendre, pour que chacun puisse se rendre compte quelle sera l'évolution de notre village.

Aucune autre question ou suggestion n'est formulée. M. Daniel Tercier remercie les participants de leur présence et leur souhaite une bonne rentrée.

L'assemblée est levée à 21h23

Le secrétaire :

G. Barbey

Le Syndic :

D. Tercier